

# Les métiers de l'animation et du sport



[jeunes-fc.com](http://jeunes-fc.com)





# Les métiers de l'animation et du sport

Pour celles et ceux qui sont attirés par les champs professionnels de l'animation et du sport, les nombreux diplômes de la filière jeunesse et sport permettent de se former pour l'exercice de métiers variés : animateur socio-culturel, éducateur sportif, coordonnateur, entraîneur, directeur de projet ou de structure...

> Les diplômes professionnels et les métiers associés .....	p3
• Offre de formation en Bourgogne Franche-Comté .....	p6
> Les possibilités de financement .....	p7
> Adresse utile .....	p8

# Les diplômes professionnels et les métiers associés

Les formations sont basées sur le **principe de l'alternance** incluant des plages en organisme de formation et des plages en entreprise. Elles favorisent ainsi l'insertion du stagiaire dans son futur univers professionnel.

Elles sont accessibles à tous. Selon les spécialités, des **pré-requis** sportifs ou un niveau de qualification sont nécessaires.

Le diplôme peut-être obtenu par la voie de la **formation initiale, professionnelle continue**, de l'**apprentissage** ou de la **validation des acquis de l'expérience** (VAE).

Les **dossiers d'inscription** sont à retirer directement auprès des **organismes de formation** ; plus d'infos : [bourgogne-franche-comte.drdjcs.gov.fr](http://bourgogne-franche-comte.drdjcs.gov.fr)

**Quatre diplômes professionnels** permettent d'exercer les métiers des secteurs de l'animation et du sport.

## Le BAPAAT

Le **brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien**, classé au niveau V (niveau BEP – CAP), est le **premier niveau de qualification professionnelle** pour l'animation et l'encadrement des activités physiques et socio-culturelles.

L'inscription à la formation est pos-

sible dès l'âge de **16 ans**, mais le diplôme ne peut être délivré qu'à **18 ans**.

**Trois options** sont proposées : loisirs du jeune et de l'enfant, loisirs tout public, loisirs de pleine nature. Ces options sont proposées avec un ou plusieurs **supports techniques** sportifs (escalade, poney, tir à l'arc...) ou socioculturels (lecture, écriture, théâtre, arts graphiques...).

Ce diplôme permet d'être salarié dans des **associations sportives ou de jeunesse**, des **centres sociaux**, des **organismes de vacances ou de tourisme**, des **collectivités locales** et d'exercer des fonctions d'animation sous la responsabilité d'un cadre titulaire d'une qualification de niveau supérieur. Le BAPAAT permet également de se présenter au **concours d'adjoint d'animation** ou d'opérateur des activités physiques et sportives de la fonction publique territoriale.

Par ailleurs toutes les options du BAPAAT permettent d'exercer les fonctions d'animateur dans un **accueil collectif de mineurs** (séjours de vacances, accueils de loisirs, accueils périscolaires...)



Les formations professionnelles de l'animation et du sport s'inscrivent dans une logique de parcours. Ainsi les pratiques et acquis de terrain peuvent être pris en compte lors de la construction du plan individuel de formation. Par ailleurs, pour toute formation dans le secteur sport il est nécessaire de posséder l'attestation Prévention secours civique niveau 1 (PSC1).

*A noter : les services de l'Etat contrôlent le bulletin n°2 du casier judiciaire en début de formation.*

## Le BPJEPS

Le **brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**, classé au niveau IV (niveau baccalauréat), atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur ou éducateur sportif dans le champ de la spécialité obtenue.

Le BPJEPS est délivré au titre d'une **spécialité éducateur sportif ou animateur** et d'une mention qui peut se décliner en option.

**Exemple : BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention activités de la forme avec 2 options cours collec-**



**tifs et haltérophilie/musculation.** Sont actuellement proposées **26 spécialités dans le secteur sportif, 6 dans le secteur de l'animation et 2 dans le secteur de l'animation et du sport.**

Pour accéder à la **formation** il faut répondre aux exigences préalables fixées pour chaque spécialité.

Le BPJEPS permet d'exercer dans une association, une entreprise ou une collectivité territoriale. Dans le secteur sport son titulaire exerce le métier d'**éducateur sportif** et il peut encadrer des activités physiques de la mention choisie. Dans le secteur jeunesse il exerce le métier d'**animateur** au travers d'activités scientifiques, techniques, culturelles, d'expression... La spécialité Loisirs tous publics ou le diplôme sportif assorti de l'unité capitalisable complémentaire *direction accueil collectif de mineur*, permet d'exercer les fonctions de **directeur** dans un centre de vacances ou périscolaire.

Le BPJEPS permet, en outre, de se présenter au **concours** d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de la fonction publique territoriale et, selon sa spécialité, au concours d'animateur territorial,

Pour en savoir plus sur les conditions d'accès aux formations et sur les capacités et compétences à acquérir pour chaque spécialité se connecter à [sports.gouv.fr/emplois-metiers/](https://sports.gouv.fr/emplois-metiers/) [decouvrir-nos-offres-de-formations](#)

ainsi qu'au concours d'animateur de la fonction publique hospitalière.

## Le DEJEPS

Le **diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**, classé au niveau III (niveau bac + 2), est délivré au titre de deux spécialités *perfectionnement sportif* et *animation socio-éducative et culturelle*, et dans une mention relative à un champ d'activités.

Les **mentions** de la **spécialité perfectionnement sportif** sont actuellement au nombre **85**.

La **spécialité animation socio-éducative et culturelle** comporte quant à elle **2 mentions** : *développement de projets territoires et réseaux* et *animation sociale*.

L'accès en formation est soumis aux exigences préalables fixées par arrêté de chaque mention.

Le DEJEPS permet d'exercer les métiers de **coordonnateur** dans une association, une entreprise ou une collectivité territoriale et dans le secteur sport celui d'**entraîneur**.

## Le DESJEPS

Le **diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport**, classé au niveau II (niveau bac + 3), est délivré au titre d'une spécialité relative à la performance sportive ou à l'animation socio-éducative et culturelle, et d'une mention relative à un champ d'activités.

La **spécialité performance sportive** atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de directeur de projet, directeur de structure ou directeur sportif dans le champ de la mention obtenue. Les **mentions** de cette spécialité sont actuellement au nombre de **82**.

La **spécialité animation socio-éducative et culturelle** comporte **1 mention** : *direction de structure et de projet*.

L'accès en formation est soumis aux exigences préalables fixées par arrêté.

Le DESJEPS prépare aux métiers de **directeur sportif**, de **directeur de projet** ou de **directeur de structure**.



# L'OFFRE DE FORMATION EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ EST ACTUELLEMENT LA SUIVANTE :

**BAPAAT :** loisirs jeunes enfants  
mention activités manuelles /  
loisirs tout public mention jeux  
livre écriture / loisirs pleine nature  
mention randonnée équestre poney

## **BPJEPS :**

> **Secteur jeunesse :** animation  
sociale / éducation environnement  
développement durable / loisirs  
tout public

> **Secteur sport :** activités aquatiques  
et de la natation / activités  
équestres / activités de la forme  
/ activités nautiques / activités  
physiques pour tous / activités du  
cyclisme (VTT) / escrime / lutte  
et disciplines associées / sports  
collectifs / judo

> **Unités complémentaires :**  
direction accueil collectif de  
mineur / activités d'escalade /

accompagnement et intégration des  
personnes en situation de handicap

**DEJEPS :** animation socio-éducative  
ou culturelle mentions animation  
sociale, développement projets  
territoires et réseaux /  
perfectionnement sportif mentions  
concours saut d'obstacle, dressage,  
VTT, basket-ball, handball, tennis

**DESJEPS :** animation socio-éducative  
ou culturelle mention direction  
de structure et de projet



# Les possibilités de financement

La prise en charge des frais de formation et les possibilités de rémunération varient selon les statuts.

Statut	Prise en charge des frais pédagogiques de la formation	Rémunération
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat d'apprentissage</b> 16-25 ans / 30 ans en région Bourgogne-Franche-Comté (<i>expérimentation</i>)</li> </ul>	Région	En fonction de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat de professionnalisation (CDD ou CDI)</b> 16-25 ans, demandeurs d'emploi de plus de 26 ans</li> </ul>	OPCA	Selon l'âge et le niveau de formation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Emploi d'avenir (CDD ou CDI)</b> 16-25 ans (30 ans sous conditions)</li> </ul>	OPCA	Aide de l'Etat versée à l'employeur et si niveau inférieur IV aide de la région
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Contrat de génération (CDI)</b> moins de 26 ans</li> </ul>	OPCA	Aide de l'Etat versée à l'employeur
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation professionnelle continue</b> demandeurs d'emploi</li> </ul>	Cofinancement Pôle emploi / Région	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation professionnelle continue</b> salariés en congé individuel de formation</li> </ul>	Fongecif	Maintien du salaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dispositif Sésame</b> 16-25 ans (sous conditions de résidence)</li> </ul>	Aide de 2000 euros en moyenne versée par Etat à l'organisme de formation	

**A noter :** les organismes de formation, les Missions locales, Pôle emploi, le Fongecif, les OPCA ou la DRDJSCS peuvent renseigner sur les possibilités de financement.

## Adresse utile :

**DRDJSCS – Bourgogne-Franche-Comté** (Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)

10 boulevard Carnot (4<sup>e</sup> étage)

CS 13 430

21 034 Dijon cedex

Tél 03 80 68 39 00

### Site distant :

11 bis rue Nicolas Bruand

25043 Besançon Cedex

Tél 03 81 21 60 00



### Sources :

> Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports / [sports.gouv.fr](http://sports.gouv.fr)

### Crij Franche-Comté

27 rue de la République  
25000 BESANÇON

03 81 21 16 16

[jeunes-fc.com](http://jeunes-fc.com)